

## **CHAPITRE 5 – FRAIS DE SCOLARITÉ**

## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES TABLEAUX .....	176
CHAPITRE 5 – FRAIS DE SCOLARITÉ .....	177
5.0 Contexte.....	177
5.1 Universités et collèges du Manitoba .....	177
5.1.1 Universités.....	177
5.1.2 Collèges .....	179
5.2 Comparaisons entre les provinces .....	180
5.2.1 Universités.....	180
5.2.2 Collèges .....	180
5.3 Établissements religieux privés .....	182

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 5.1.1 - Universités - Frais de scolarité en arts et en sciences (moyenne pondérée).....	178
Tableau 5.1.2 - Collèges - Frais de scolarité (moyenne non pondérée).....	179
Tableau 5.2.1 - Comparaison des frais de scolarité en arts et en sciences entre les provinces - Universités - Frais de scolarité (moyenne pondérée).....	180
Tableau 5.2.2 - Comparaison des frais de scolarité entre les provinces - Collèges (moyenne non pondérée) .	181
Tableau 5.3.1 - Frais de scolarité par programme dans les établissements religieux privés (moyenne non pondérée) .....	182

## CHAPITRE 5 – FRAIS DE SCOLARITÉ

### 5.0 Contexte

Ces renseignements sur les frais de scolarité ont été obtenus de diverses sources. Les renseignements sur la pondération des frais de scolarité proviennent de l'*enquête annuelle de Statistiques Canada sur les frais de scolarité et de subsistance*. Statistiques Canada est considéré comme la meilleure source de données pour les comparaisons à l'échelle nationale. Ces données se trouvent dans les tableaux 5.1.1 et 5.2.1. On trouvera des renseignements additionnels sur les frais de scolarité dans les tableaux 5.1.2, 5.2.2 et 5.3.1. Ces données sont communiquées tous les ans par les établissements.

Statistiques Canada a effectué une pondération des frais de scolarité à partir des données d'inscription. La pondération des frais de scolarité constitue un indicateur clair et fiable du montant que paient la majorité des étudiants et présente un historique de la situation. Une moyenne pondérée tient compte de la répartition des étudiants dans chaque domaine d'études et permet une observation cohérente des frais d'année en année. On remarquera que la pondération diffère à l'échelon de la province et des établissements. Il n'est pas possible de calculer une moyenne entre établissements qui coïnciderait avec les données provinciales.

Les données des frais de scolarité des collèges communautaires sont depuis longtemps recueillies par Statistiques Canada. Néanmoins, depuis quelque temps, les collèges fournissent ces données directement au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

### 5.1 Universités et collèges du Manitoba

#### 5.1.1 Universités

Comme le montre le tableau 5.1.1, les frais de scolarité ont augmenté de 18 à 37% dans les quatre universités entre 1996/97 et 1999/00. Entre 1999/00 et 2000/01, ils ont diminué de 9,3% en moyenne dans toutes les universités de la province.

En 2000/01, les frais de scolarité pratiqués au Manitoba ont été réduits de 10% par rapport aux niveaux de 1999/00. Puisque les chiffres du tableau ont été pondérés par Statistiques Canada<sup>1</sup>, la réduction semble inférieure à 10% dans le cas de l'Université du Manitoba. La baisse de 10% s'est appliquée à tous les étudiants à temps plein ou à temps partiel inscrits à des programmes avec crédit conduisant à un grade de premier cycle ou de deuxième ou troisième cycles.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont calculés par Statistiques Canada et fournis par le Conseil de l'enseignement postsecondaire. Dans sa formule de pondération, Statistiques Canada ajuste les frais de scolarité de chaque établissement en fonction des inscriptions. Les écarts constatés à propos de la réduction de 10% des frais découlent de la pondération.

L'année où les frais de scolarité ont diminué de 10%, le Conseil a remboursé le montant de cette réduction aux établissements et versé aux collèges et aux universités des subventions supplémentaires en compensation du fait qu'elles n'avaient pu générer des revenus additionnels par une augmentation des frais de scolarité.

**Tableau 5.1.1 - Universités - Frais de scolarité en arts et en sciences (moyenne pondérée)**

Université	Année scolaire 1996/97 – 2000/01				
	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
<b>Université du Manitoba</b>	2 621 \$	2 734 \$	2 856 \$	3 196 \$	2 961 \$
<b>Université de Winnipeg</b>	2 825	2 966	3 084	3 331	2 998
<b>Université de Brandon</b>	2 322	2 521	2 929	3 179	2 861
<b>Collège universitaire de Saint-Boniface</b>	2 700	2 846	3 012	3 198	2 878

Source : Statistiques Canada - enquête sur les frais de scolarité et de subsistance

Nota :

- La moyenne de ces chiffres ne correspond pas aux données du tableau 5.2.1 parce que la formule de pondération est différente.
- Comprend uniquement les données des facultés des arts et des sciences, et n'inclut pas les facultés ou écoles spécialisées. Les frais de scolarité en arts et en sciences varient peu entre les universités.

## 5.1.2 Collèges

Conformément à la tendance constatée dans les diversités, les frais de scolarité ont augmenté régulièrement dans les quatre collèges entre 1993/94 et 1999/00 (73% au total), comme le montre le tableau 5.1.2. Cette hausse a été suivie d'une baisse de 10% en 2000/01. La réduction de 10% des frais de scolarité imposée en 2000/01 s'est appliquée aux élèves des programmes avec crédit subventionnés par le Conseil et conduisant à un certificat ou un diplôme.

**Tableau 5.1.2 - Collèges - Frais de scolarité (moyenne non pondérée)**

Collège	Année scolaire 1993/94 – 2000/01							
	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Red River College	825 \$	866 \$	909 \$	1 044 \$	1 201 \$	1 269 \$	1,413 \$	1 272 \$
Assiniboine Community College	825	866	909	1 059	1 218	1 369	1 466	1 310
Keewatin Community College	825	866	909	1 045	1 254	1 302	1 426	1 283
École technique et professionnelle	825	866	909	1 076	1 218	1 351	1 412	1 274

Source :

Statistiques Canada (1993/94 à 1999/00), établissements (2000 et 2001). L'ÉTP fournit les données de toutes les années car elle ne figure pas dans les chiffres recueillis par Statistique Canada.

Nota :

Comprend les données des frais de scolarité des collèges seulement et n'inclut pas les autres frais associés à la fréquentation du collège. Les frais de scolarité varient peu entre les collèges.

## 5.2 Comparaisons entre les provinces

### 5.2.1 Universités

Le tableau 5.2.1 montre que, entre 1996/97 et 1998/99, les frais de scolarité ont augmenté dans toutes les provinces. Les frais ont crû de 417 \$, ou 15,6%, au Canada durant cette période. C'est au Québec que les frais étaient les plus bas et c'est en Nouvelle-Écosse qu'ils étaient les plus élevés.

Les données révèlent également que les frais de scolarité n'ont pas changé à Terre-Neuve entre 1997/98 et 1998/99, et qu'ils ont baissé légèrement en Colombie-Britannique, entre 1996/97 et 1997/98, et au Québec, entre 1997/98 et 1998/99.

De 1999/00 à 2000/01, les frais de scolarité ont augmenté de nouveau dans la plupart des provinces, avec les exceptions suivantes : le Manitoba a baissé les frais de scolarité de 10% et Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ne les ont pas augmentés (0%). Le Manitoba est la province qui a enregistré la troisième plus faible hausse de frais de scolarité durant la période de cinq ans.

**Tableau 5.2.1 - Comparaison des frais de scolarité en arts et en sciences entre les provinces - Universités - Frais de scolarité (moyenne pondérée)**

Année	Province										
	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC <sup>1</sup>	Ont.	MB	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>2</sup>
1996/97	2,666 \$	2 670 \$	2 920 \$	3 575 \$	2 801 \$	1 609 \$	2 951 \$	<b>2 573 \$</b>	2,659 \$	2 924 \$	2 552 \$
1997/98	2 902	3 150	3 150	3 850	3 035	1 817	3 243	<b>2 724</b>	3 006	3 178	2 447
1998/99	3 083	3 150	3 310	4 034	3 231	1 815	3 536	<b>2 875</b>	3 190	3 432	2 454
1999/00	3 319	3 300	3 480	4 230	3 371	1 841	3 870	<b>3 192</b>	3 234	3 641	2 530
2000/01	3 414	3 300	3 480	4 581	3 574	1 850	3 972	<b>2 938</b>	3 507	3 834	2 557

Source : Statistiques Canada - enquête sur les frais de scolarité et de subsistance

Nota :

- À partir des données d'inscriptions les plus récentes, la moyenne des frais de scolarité a été pondérée en fonction du nombre d'étudiants. Statistiques Canada considère que la pondération des frais de scolarité constitue un indicateur clair et fiable du montant que paient la majorité des étudiants de premier cycle lorsqu'on veut étudier l'historique des données. Une moyenne pondérée tient compte de la répartition des étudiants par domaine d'études. D'année en année, cela permet une observation cohérente des frais au premier cycle.

1. Les frais payés par les étudiants de l'intérieur et de l'extérieur de la province sont inclus dans les calculs de moyenne pondérée. En 1997/98, le Québec a commencé à imposer des frais plus élevés aux résidents canadiens non Québécois.

2. Les frais de scolarité pratiqués dans les établissements publics et privés de la C.-B. seront inclus dans les calculs de moyenne pondérée.

### 5.2.2 Collèges

Avant 1993, les collèges communautaires du Manitoba représentaient une entité du gouvernement. La *Loi sur les collèges*, promulguée en 1993, a converti les collèges communautaires en établissements autonomes régis par un conseil. À la suite de ce changement, les conseils des gouverneurs des collèges ont obtenu le pouvoir d'établir les frais de scolarité applicables aux programmes de leurs établissements.

Actuellement, les frais de scolarité que paient les élèves des collèges couvrent entre 5% et 15% du coût d'un programme alors que les étudiants d'université défraient généralement de 20% à 33% du coût d'un programme universitaire.

Le tableau 5.2.2 montre que, de 1993/94 à 2000/01, les frais de scolarité des collèges du Manitoba ont augmenté de 467 \$, ou 56,6%. Durant cette période, de nombreuses provinces n'ont pas systématiquement augmenté les frais de scolarité chaque année. Le Manitoba est la province qui a enregistré la troisième plus faible hausse de frais de scolarité des collèges durant la période de huit ans. Les provinces où les augmentations ont été les moins élevées sont la Colombie-Britannique (2%) et l'Île-du-Prince-Édouard (41%). En 2000/01, conformément à la politique du gouvernement, les frais de scolarité des collèges ont été abaissés de 10% au Manitoba. Cette année-là, à 1 292 \$, le Manitoba affichait la moyenne la plus basse du Canada en matière de frais de scolarité dans les collèges.

**Tableau 5.2.2 - Comparaison des frais de scolarité entre les provinces - Collèges (moyenne non pondérée)**

Année	Province								
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	MB	Sask.	Alb.	C.-B.
1993/94	800 \$	1 420 \$	767 \$	600 \$	916 \$	<b>825 \$</b>	1 062 \$	946 \$	1 315 \$
1994/95	880	1 500	770	800	1 008	<b>866</b>	1 224	1 053	1 340
1995/96	1 000	1 500	800	800	1 109	<b>909</b>	1 386	1 142	1 340
1996/97	1 200	2 000	1 000	1 200	1 275	<b>1 049</b>	1 584	1 347	1 340
1997/98	1 320	2 000	1 000	1 600	1 403	<b>1 224</b>	1 727	1 668	1 340
1998/99	1 452	2 000	1 150	2 000	1 543	<b>1 322</b>	1 885	1 923	1 340
1999/00	1 452	2 000	1 500	2 400	1 684	<b>1 435</b>	2 055	2 130	1 340
2000/01	1 452	2 000	1 750	2 400	1 718	<b>1 292</b>	2 240	2 339	1 340

Source : Les statistiques antérieures à 1999/00 sont tirées de l'enquête annuelle du gouvernement de l'Ontario sur les frais de scolarité. Les statistiques postérieures à 2000 ont été obtenues dans le cadre de l'enquête téléphonique annuelle du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Nota :

- Le Québec n'imposant pas de frais de scolarité dans les collèges (cégeps), les données de cette province ne figurent pas dans ce tableau.

- Les données comprennent les frais de scolarité de base. Elles n'incluent pas les autres frais, comme les frais des élèves, les frais de dotation, les régimes de soins médicaux et les frais techniques ou de laboratoire.

### 5.3 Établissements religieux privés

Dans le cadre de leurs ententes de financement avec le gouvernement, on attend des établissements religieux privés qu'ils pratiquent, en matière de programmes scolaires, des frais de scolarité qui ne sont pas inférieurs à ceux qu'exigent les établissements postsecondaires publics du Manitoba pour des cours comparables. Les établissements religieux privés ne sont pas concernés par la politique gouvernementale de réduction de 10% des frais de scolarité.

Les augmentations en pourcentage des frais de scolarité dans chaque établissement religieux privé varient considérablement, comme le montre le tableau 5.3.1. Par exemple, entre 1999/00 et 2000/01, le Providence College and Seminary a augmenté de 200 \$, ou 4,8%, les frais des programmes de premier cycle et de 240 \$, ou 5 %, les frais des programmes de deuxième et troisième cycles. Les frais de scolarité ont augmenté de 150 \$, ou 4,6%, au Steinbach Bible College. Le William and Catherine Booth College a imposé la plus forte augmentation des frais de scolarité à raison de 29% pour les programmes de préparation à l'université (certificat et diplôme) et de 21% pour les programmes d'arts.

**Tableau 5.3.1 - Frais de scolarité par programme dans les établissements religieux privés (moyenne non pondérée)**

Établissement religieux privé		Année scolaire 1999/00 – 2000/01	
		1999/00	2000/01
<b>Canadian Mennonite University</b>			
	Arts	\$ -	3 200 \$
	Music (musique)	-	4 070 - 4 570
<b>Providence College and Seminary</b>			
	Étudiants de premier cycle	4 200	4 400
	Aviation Studies [études en aviation]	9 200	9 400
	Deuxième et troisième cycles	4 710	4 950
<b>Steinbach Bible College</b>			
	Premier cycle	3 240	3 390
<b>William and Catherine Booth College</b>			
	Préparation à l'université (certificat)	3 252	4 182
	Préparation à l'université (diplôme)	3 246 - 3 252	3 936 - 4 182
	Arts	3 246	3 936
	Arts (après diplôme)	3 202 - 3 246	3 567 - 3 936
	Theology [théologie]	3 246 - 3 446	3 936 - 4 136

Nota :

- Les statistiques des frais de scolarité sont calculées en fonction d'une année de 30 crédits-heures.